

COMPTE RENDU : REUNION DU 10 décembre 2021 – Salle des associations 19h30

L'an deux mil vingt et un et le dix décembre, à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard FAVIER, Maire.

Présents : M. FAVIER Bernard, Mme ALVES Pierrette, Mme COMBEMOREL Sophie, M. GIRAUD Patrice, M. GOUYON Gilles, M. MOURLON Gérard, M. FONTENIL Michel, M. RENARD Alexis, M. LECUYER Lionel Mme DESAUNOIS Frédérique, M. GRENAT Claude, Mme BAGNAUD Marie-Claude

Absents excusés : Mme GUILBERT Sarah, Mme LORANS Florine, Mme GOURDY Agnès.

Lecture et approbation du compte rendu

Désignation d'un secrétaire de séance : Lionel LECUYER est désigné

I - Compte rendu des décisions du Maire

N°2021– 25 du 29 novembre 2021 : Recrutement temporaire Florine LORANS

CONSIDERANT la nécessité de pourvoir à la continuité de service suite à l'arrêt de travail de Mme Célia MOURDON en date du 30/11/2021 au sein des fonctions garderies périscolaires, ATSEM

CONSIDERANT la disponibilité de Mme LORANS Florine afin d'effectuer ce remplacement

DECIDE : De recruter Mme LORANS Florine, le 30/11/2021 pour une durée de 7h30

N°2021– 26 du 07 Décembre 2021 : Recrutement Contrat aidé – BATISTA Andréa

CONSIDERANT la candidature de Madame BATISTA Andréa ainsi que son éligibilité au dispositif Contrat aidé PEC Jeunes,

DECIDE : De recruter Madame BATISTA Andréa pour une durée de 9 mois à compter du 6 janvier 2022 et jusqu'au 5 octobre 2022 pour une durée hebdomadaire de 28 heures

II – Ordre du jour conseil municipal

1 – Opposition au remboursement des frais scolaires pour les enfants scolarisés en école primaire hors commune.

Monsieur le Maire indique avoir reçu un courrier de la commune de Saint Gervais d'Auvergne concernant le montant à rembourser à cette dernière au sujet de la scolarisation de plusieurs enfants résidant sur la commune et étant scolarisé en école primaire à St Gervais d'Auvergne. Par le passé, le conseil municipal avait pris la décision de ne pas procéder au remboursement de ces frais de scolarités étant donné que la commune de St Priest des champs a une école primaire pouvant accueillir ces enfants-là sans aucuns problèmes. Monsieur le Maire interroge le conseil municipal afin de savoir s'il souhaite maintenir cette position.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide le non remboursement de frais à la commune de Saint Gervais d'Auvergne mais s'oppose également aux autres demandes qui pourraient émaner d'autres communes,

- Précise que la commune de Saint-Priest-des-champs accueille au sein de son école primaire des enfants résidants sur d'autres communes, elle s'engage de son côté à ne pas demander de remboursement aux communes de résidence de ces enfants,

- Autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches liées à ce dossier,

2 - Arrêté Eclairage public 2022

Monsieur le Maire indique que les plages horaires de coupure de l'éclairage public sont actuellement les suivantes : de 23H à 5H, avec certaines dates de maintien dans le bourg et pour la salle des fêtes.

En 2021, il avait été décidé le maintien de l'éclairage publique par arrêté à ces dates-là :

- Les nuits des 4, 5 et 6 juin
- La nuit du 31 juillet au 1^{er} août,
- La nuit du 2 au 3 octobre
- La nuit du 24 au 25 décembre
- La nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier
- Uniquement dans le bourg les mercredis 30 juin, 7,14,21 et 28 juillet et les 4,11, 18 et 25 août jusqu'à 00h00

L'éclairage public devait également être maintenu sur le lieu-dit de beauffessoux le grand, tous les jours durant la période du 5/07/21 au 31/07/2021.

Pour 2022, le conseil municipal valide à l'unanimité :

- De fixer les coupures d'éclairage public par arrêté, tout en prenant en compte les manifestations organisées sur la commune (fêtes, marché d'été...), la période des fêtes de fin d'années, ainsi que la présence de la colonie sur le site de Beauffessoux, selon les dates suivantes (sous-réserve de possibilité de programmation sans surcoût de la part du SIEG/SEMELEC):

- Nuit du Samedi 23 au 24 avril : Repas du comité des fêtes (zone : Bourg et salle des fêtes/stade),
- Nuits du 3 au 6 juin : Fête Club des jeunes (zone : Bourg et salle des fêtes/stade),
- Marchés d'été : Les mercredis soir du 6 juillet au 31 août inclus (zone : Bourg uniquement et jusqu'à 00h00)
- Nuit du 13 au 14 juillet : Bal du Club des jeunes (zone : Bourg et salle des fêtes/stade),
- Nuit du 30 juillet au 7 août : Fête de l'amitié (zone : Bourg et salle des fêtes/stade),
- Nuit du 6 août au 7 août : Fête de l'amitié (zone : Bourg et salle des fêtes/stade),
- Nuit du 1^{er} au 2 octobre : Fête du cidre du comité des fêtes (zone : Bourg et salle des fêtes/stade),
- Nuit du Samedi 12 au 13 novembre : Théâtre du COF (zone : Bourg et salle des fêtes/stade),
- Nuit du Samedi 19 au 20 novembre : Bal du foot (zone : Bourg et salle des fêtes/stade),
- Nuit du 24 au 25 décembre : Réveillon de Noël (zone : Bourg et salle des fêtes/stade),
- Nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier : Réveillon (zone : Bourg et salle des fêtes/stade),

L'éclairage public devait également être maintenu sur le lieu-dit de beauffessoux le grand, tous les jours durant la période du 07/07/22 au 31/07/2022.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

3 - Ouverture crédits d'investissement 2022

Vu l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 1612-1 du C.G.C.T. stipule que l'exécutif d'une collectivité peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

A l'issue de l'exercice 2021, un certain nombre de crédits engagés mais non mandatés ont pu faire l'objet de reports de crédits permettant de régler les factures arrivant avant le vote du budget (restes-à-réaliser).

A l'inverse et afin d'assurer la continuité du service public, certaines prestations doivent pouvoir être engagées et mandatées avant le vote du budget primitif.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser l'ouverture anticipée en dépenses d'investissement (à hauteur de 25 % des crédits prévus en 2021 sur les chapitres suivants) pour l'exercice 2022 des crédits suivants :

Chapitres	Total des crédits d'investissements ouverts au BP 2021	Ouverture anticipée des crédits d'investissement en 2022
204 – Subventions d'équipement versées	1500,00 €	375,00 €
21 - Immobilisations corporelles	819 600.00 €	204 900.00 €
23 - Immobilisations en cours	228 936.36 €	57 234,09 €
Total	1 050 036,36€	262 509,09 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- De valider l'ouverture anticipés des crédits d'investissement précisés dans le tableau ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

4 - DETR Voirie 2022

Monsieur le Maire explique qu'il est possible de déposer une demande de subvention DETR tous les deux ans concernant la voirie. Un dossier avait été déposé et accordé en 2020, nous pouvons donc renouveler cette demande. Il est proposé au conseil municipal de demander la subvention sur des voiries programmées initialement en 2022 à savoir La Sauvolle et Le Pradeix et n'ayant pas reçu de financement de la part de la DETR lors de la programmation 2020.

Plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES (en HT)		RECETTES (en HT)	
La Sauvolle à RD	100 987.00 €	FIC 2019 – 2021 (24.8 %)	34 341,06 €
Montée du Pradeix	40 792.50 €	DETR (30 %)	41 541,60 €
		Autofinancement	65 896,84 €
TOTAL	141 779.50 €	TOTAL	141 779.50 €

Dégâts Orages sur chemins

Des demandes de financements ont été réalisés au niveau du Conseil Départemental au titre du FIC Relance, ainsi qu'auprès des services de l'Etat.

Pour ce qui est des fonds d'Etat, la commune a deux possibilités :

- soit déposer un dossier DETR Voirie 2022 concernant ces chemins, en sachant qu'il semble difficile de cumuler deux demandes de DETR Voirie sur une même année.
- soit déposer une demande de financement dotation de solidarité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter l'ensemble des subventions possibles :

- De déposer une demande de financement DETR Voirie pour les voies goudronnées de La Sauvolle du Pradeix,
- De déposer une demande de financement DETR Voirie pour les chemins dégradés par les orages durant l'été,
- De déposer une demande de financement au titre de la DSEC pour les chemins dégradés par les orages durant l'été,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

5 - Report garantie parfait achèvement travaux salle des fêtes

Monsieur le Maire précise que plusieurs problèmes sont à relever suite aux travaux sur la salle des fêtes. La réception des travaux a eu lieu le 17/12/2020, de ce fait, nous sommes dans l'année de parfait achèvement jusqu'au 16/12/2021.

Compte tenu des différents soucis (parquet...), et après avoir fait un point avec l'architecte des travaux ainsi que les entreprises concernées, il apparaît comme opportun de prolonger le délai de parfait achèvement. Des démarches auprès des assurances des entreprises et de la commune sont en cours afin de trouver une solution, mais cela peut prendre du temps.

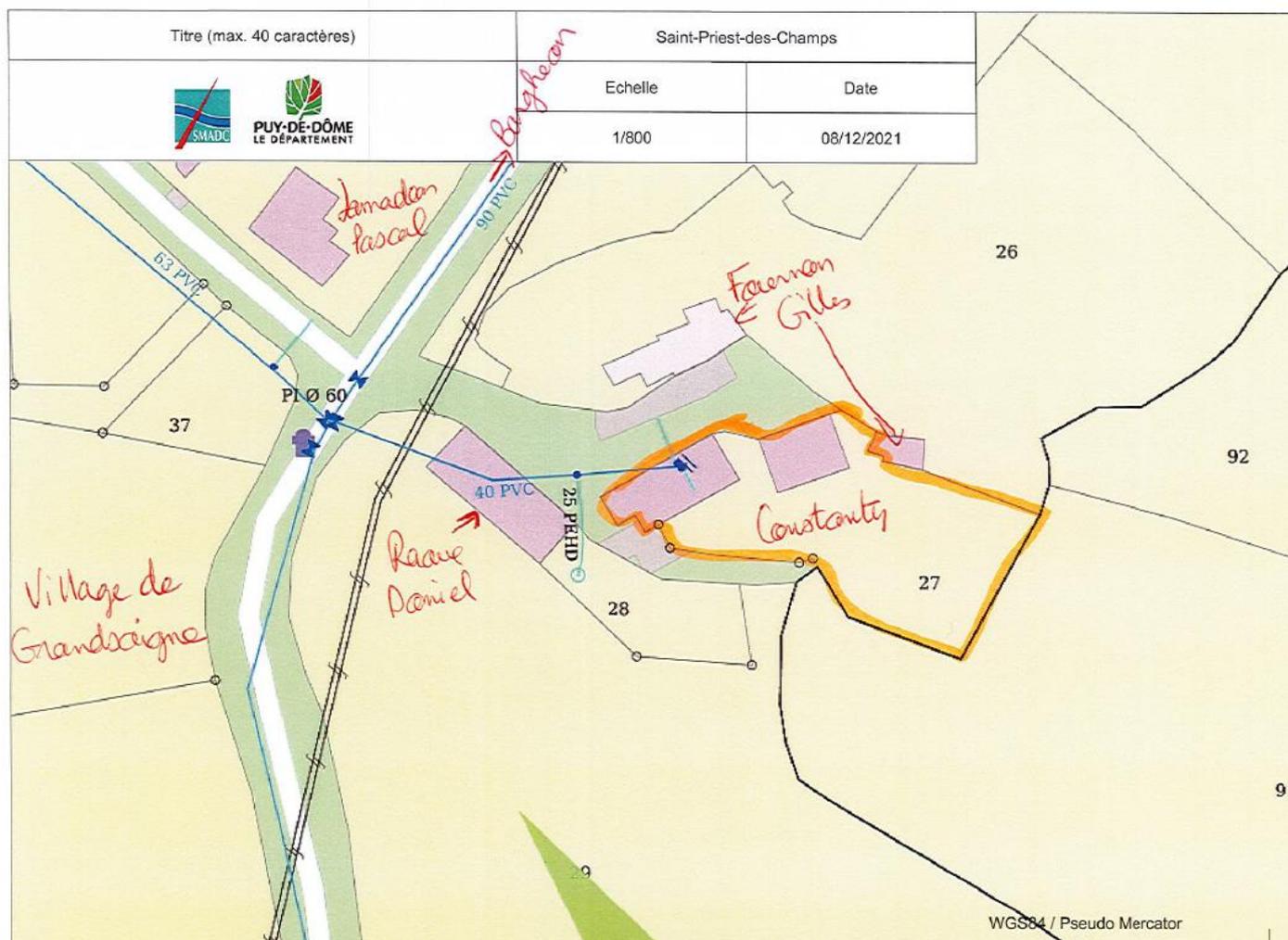
De ce fait, et sur conseil de M. Amblard, architecte des travaux, il est proposé de repousser le délai de parfait achèvement de 6 mois (soit jusqu'au 16 juin 2022).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- De valider la prolongation du délai de parfait achèvement de 6 mois supplémentaires,
- De notifier l'ensemble des entreprises, bureaux d'études/ concepteurs liés à ces travaux par procès-verbaux,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

6 - Vente Grandsaigne

M. Constanty est en train de réaliser l'acquisition de la parcelle, il souhaiterait pouvoir également acheter à la commune la bande de terrain située le long de sa grange.



M. Le Maire précise qu'il convient de laisser accès à la parcelle YH 26 et de vérifier avec les riverains s'il n'y a pas de désaccord sur cette vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de :

- De valider cette vente, dans la mesure où les riverains sont d'accord,
- Précise que les frais de vente (notaire, bornage...) seront à la charge de l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

7 - Aménagement de bourg : fiches actions du PAD

Le conseil municipal visualise l'ensemble du document transmis par le bureau d'étude « Les Andains »,

A sa consultation, plusieurs remarques émergent :

- Ajouter cheminement véhicule de la place jusqu'aux logements à proximité de l'ancienne La Poste,
- Remonter le monument aux abords de l'église, supprimer des arbres,
- Créer des espaces verts sous les tilleuls actuels plutôt qu'à proximité de l'église,
- Supprimer le cheminement vert le long de la boulangerie,

Ces remarques seront transmises au bureau d'étude pour modification lors de la prochaine réunion.

En parallèle, il est proposé qu'une réunion dédiée à ce projet soit programmée entre élus afin de travailler sur l'ensemble des fiches. Dans l'attente, ce document sera transmis aux membres du conseil municipal pour qu'ils puissent faire remonter leurs remarques au secrétariat.

Voir également les services du Conseil Départemental pour les questions liées au sens de circulation.

8 - Questions diverses :

* Problème véhicule de secours SDIS : Le camion actuel de lutte contre l'incendie a une capacité de 400L, pour que le centre de St Priest puisse intervenir de manière efficace lors de prochains incendies, il faudrait que le camion ait une capacité de 2 000L. Il est proposé de programmer un rendez-vous avec Alexis Renard, Vincent Dugourd et M. le maire afin de rédiger un courrier en ce sens à l'attention du SDIS.

* Information évolution réseau Trésor Public :

Intégration TP de Montaigut en Combrailles à TP de Riom au 1/1/2022, perturbation dans les paiements sur fin/début d'année (cantine, loyers...), nouvelles modalités pour les usagers qui se rendaient là-bas pour réaliser des paiements ou pour des demandes de renseignements...

* Création de l'association « Cercle de rencontre Franco – Néerlandais et européen des Combrailles »

Courrier D. ASTRUC :

Il est proposé de diffuser ce courrier sur le site internet/sur la page Facebook et qu'il soit diffusé aux ressortissants étrangers résidants sur la commune en lien avec la commission « nouveaux arrivants » gérée par Patrice GIRAUD.

* Participation financière extension réseau électrique : La commune ne participe pas aux frais d'extension de réseau (projet agricole ou individuel)

INFOS / REUNIONS / INVITATIONS :

AG du SIV de Menat : Lundi 13 décembre à 17h30 à St Priest des champs

Vœux du maire : Samedi 22 janvier (à annuler selon directives préfectorales)

21/22 décembre : Confection des colis pour les personnes de plus de 70 ans à la salle des associations.

Marché de Noël Ecole et Mairie : Vendredi 17 décembre à 17h00 (une organisation peut être mise en place avec les membres du conseil municipal pour la mise en place de la partie buvette et de son accès, faire le point avec l'association organisatrice),

Arbre de Noël : Samedi 18 décembre à 15h00 (spectacle sans goûter avec contrôle du pass sanitaire)

Belote Comité des fêtes : Dimanche 9 janvier

Sainte Barbe CIS St Priest : Samedi 15 janvier

Belote et Bal Club des jeunes : Samedi 29 janvier

TRAVAUX A FAIRE DANS LES VILLAGES ET LA COMMUNE / LES EMPLOYES

Intervention de l'entreprise ROUX pour l'enfouissement du réseau électrique, sur les secteurs : Lamazière - Le Suchet - Montpied - Villemaine - Le Bladeix - Gandichoux - Grandsaigne - Les Chaussades

Il est demandé aux conseillers municipaux de chaque secteur de faire remonter les zones où il y a des malfaçons à Claude GRENAT, afin que le point soit fait avec l'entreprise.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET DES SYNDICATS

❖ COMMISSIONS

Voirie, assainissement :

Bâtiments communaux : Logement T3 de la cure à rénover pour mettre en location suite au départ de l'ancienne locataire,

Matériel communal : Demandes de devis en cours pour le tracteur tondeuse et le matériel

hivernal/tracteur, le point sera fait avant le budget,

Commission Appel d'Offre :

Ecole - Cantine : Actuellement 42 élèves à l'école

Information : Bulletin municipal en cours de construction, prochaine commission de relecture le 13/12. Un exemplaire du projet de bulletin sera envoyé à l'ensemble des conseillers pour relecture avec remonté des corrections au secretariat.

Budget :

Vie communale :

Tourisme et Patrimoine :

❖ SYNDICATS

SIRB : Des réflexions pour trouver une solution sont en cours

SICTOM : Projet de mise en place de la REOM en remplacement de la TEOM

EPF/SMAF:

SMADC:

SIV MENAT : Le syndicat est en train de travailler sur le dépôt des dossiers de subvention DETR voirie et DSEC

SIEG :

SIAEP SIOULE ET MORGE :

MISSION LOCALE :

COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Prochaine réunion le : 28 janvier à 19h30